

Bienvenue à la Résidence Aquitaine

S'il vous plaît votre attention sur les points suivants :

1. Pour notre tranquillité à tous dans le bâtiment.

- Merci de respecter le repos nocturne de tous entre 22h. et 8h. Veuillez aussi respecter le repos des voisins, de jour comme de nuit, dans votre appartement et dans les communs.
- Veuillez à fermer votre porte de garage en douceur.
- Veuillez à ouvrir la porte de l'ascenseur avec les mains (pas avec les pieds ou vos bagages).
- Fermez la porte de l'appartement en douceur, sans la claquer.
- Veuillez à ce que les enfants ne jouent pas dans le hall, l'escalier ou la cour intérieure ;
- On n'accepte pas de roller-skates, des vélos etc. dans le bâtiment.
- Veuillez à régler le volume sonore de votre radio, téléviseur ou autres appareils de même type dans les limites autorisées.
- N'exécutez pas de travaux avec poussières ou bruyants le weekend, jours de fête ou vacances scolaires.
- Les animaux domestiques sont acceptés, pour autant qu'ils ne dérangent pas les autres occupants.

2. Ascenseur, cage d'escalier, hall d'entrée (communs)

- Ne jamais encombrer ces lieux d'objets personnels, ce n'est dans l'intérêt de votre sécurité
- Ne pas y fumer.
- Ne pas autoriser les enfants de moins de 12 ans à prendre l'ascenseur seuls. Ils doivent toujours être accompagnés d'une personne plus âgée.
- Ne pas utiliser l'ascenseur pour déménager de grosses pièces, s'il vous plaît louer un élévateur spécial.
- Il est interdit de percer des trous à la façade arrière du bâtiment, pour l'empêcher d'éclater.
- S'il vous plaît ne pas accrocher d'affiches ou analogues aux parties communes, y compris les fenêtres.

3. La cour intérieure, les entrées et sorties des garages font aussi partie des communs

- N'y garez pas votre voiture : ces emplacements doivent toujours être accessibles aux pompiers ;
- Veuillez à ce que vos animaux domestiques n'y fassent pas leurs besoins.

4. Pour préserver la propreté et la sécurité nous vous demandons aussi :

- De ne pas pendre de linge aux balustrades de la façade avant ou de la façade arrière ;
- De ne pas secouer vos tapis ou votre literie au-dessus des balustrades à l'avant ou à l'arrière du bâtiment. Ceci est d'ailleurs interdit par la loi ;
- De ne pas éliminer vos cendres ou mégots de cigarette par les fenêtres ou la terrasse ;
- De ne rien jeter dans les W.C. qui puisse boucher les canalisations ;
- De ne pas jeter le marc de café, l'huile ou graisse de friture dans les conduites. Ceci est strictement interdit ;
- Merci aussi de trier vos déchets vous-mêmes. Nous vous demandons de déposer vous-mêmes des verres dans le container à verre.
- S'il vous plaît ne pas laisser de grosses ordures (p. ex. fauteuils usagers, appareils domestiques usagés, etc.) dans le bâtiment ou les caves.

Vous pouvez bien sûr faire part de vos remarques ou plaintes au syndic.

Nous vous souhaitons un agréable séjour dans la résidence !

L'association des co-proprétaires Aquitaine.

